



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2003/L.9
11 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Dix-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2003
Point 8 de l'ordre du jour

**COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES COMPÉTENTES**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction des informations fournies par le secrétariat dans un rapport oral sur les activités liées à la coopération avec d'autres organismes internationaux, notamment des informations sur la quatrième réunion du Groupe de liaison mixte de la Convention-cadre des Nations Unie sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et de la Convention sur la diversité biologique (CBD). Le SBSTA a pris acte de l'importance revêtue par cette coopération et a exprimé son soutien aux efforts déployés en vue de l'améliorer encore.

Coopération avec les autres conventions

2. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites par les représentants de la CLD et de la Convention de Ramsar relative aux zones humides au sujet de leurs activités liées à la coopération avec la Convention-cadre des Nations Unie sur les changements climatiques. Le SBSTA a également pris note d'une déclaration écrite de la CBD.

3. Le SBSTA est convenu de poursuivre le débat sur la coopération avec les autres conventions à sa dix-neuvième session, en tenant compte des résultats de l'atelier devant se tenir à Espoo (Finlande) du 2 au 4 juillet 2003, afin de fournir des conseils supplémentaires au secrétariat et aux Parties, le but étant de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session.

Coopération avec les organismes scientifiques et les autres organismes des Nations Unies

4. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites par les représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union mondiale pour la nature. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par ces organismes pour contribuer à l'objectif de la Convention.

5. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction la décision prise par le GIEC de réaliser son quatrième rapport d'évaluation. Le SBSTA a pris note des informations fournies au sujet des travaux préparatoires concernant la portée, la structure et le contenu du rapport de synthèse et a noté en s'en félicitant que le GIEC avait invité les États parties à lui transmettre directement leurs observations sur ces travaux avant la prochaine session plénière du GIEC, en novembre 2003.

6. Le SBSTA a également pris note du document FCCC/SBSTA/2003/INF.7, contenant des informations sur la participation du secrétariat à des réunions tenues à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il a encouragé les États parties à coordonner les questions en relation avec la Convention et l'OMC au niveau national.
